RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

PREMIER MINISTERE

CAISSE DES DÉPÔTS ET DE DÉVELOPPEMENT

Rapport Annuel 2025

JUIN 2026

صندوق الإيداع والتنمية
Caisse des Dépôts et de Développement

CAISSE DES DÉPÔTS ET DE DÉVELOPPEMENT

— BILAN DES RÉALISATIONS 2025 —

Une institution au service du développement national



1 MOBILISATION DES RESSOURCES

- Renforcement des partenariats nationaux et internationaux.
- Diversification des sources de financement.
- Recherche de nouveaux mécanismes d'investissement.
- Poursuite des projets de financement du développement.

2 MODERNISATION & DIGITALISATION

- Modernisation des systèmes d'information.
- Développement des services numériques.
- Renforcement de la sécurité informatique.
- Automatisation des processus opérationnels.
- Modernisation des infrastructures numériques.

3 FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

- Soutien aux PME/PMI.
- Accompagnement des investissements productifs.
- Participation au financement du développement économique.

4 PARTENARIATS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la coopération avec les institutions financières internationales.
- Avancement des projets de financement du développement.
- Consolidation des partenariats techniques et financiers.

5 APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

AGRICULTURE (Intrants)	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (TEMWINE)	PÊCHE	ÉLEVAGE (PAC 2024)	EMPLOI (FNE)
Engrais, herbicides et appui logistique	Distribution de produits alimentaires de base	Carburant pêche (stabilisation des prix)	Aliments bétail et assistance au cheptel	Fonds Natic de l'Empli

PERSPECTIVES ET DÉFIS 2026 ET AU-DELÀ

- Adaptation du cadre réglementaire.
- Modernisation institutionnelle.
- Intégration aux marchés des capitaux.
- Renforcement de la gouvernance.
- Développement d'une finance durable.

CDD | AU CŒUR DU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MAURITANIE

Table des matières

MOT DU DIRECTEUR GENERAL **5**
1. PRESENTATION DE LA CDD **8**
1.1 Missions de la CDD 8
1.2 Gouvernance et administration 8
1.3 Modèle économique 9
2. ACTIVITES OPERATIONNELLLES ET PERFORMANCES **10**
2.1 Mobilisation des ressources 10
2.2 Financements du secteur prive 10
2.3 Financements sur fonds national de l'emploi (FNE) 11
3. ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES **11**
3.1 Programme des intrants agricoles 12
3.2 Programme TEMWINE 12
3.3 Stabilisation des prix des hydrocarbures pour le secteur de la pêche 12
3.4 Operations avec la CAAM 13
3.5 Programme infrastructures de stockage pour le CSA 13
4. ACTIVITES ET PERFORMANCES DES FILIALES **13**
4.1 Credit agricole de Mauritanie (CAM) 13
4.2 Fonds de refinancement des institutions de microfinance (FOREMI) 13
4.3 NOVEC-MAURITANIE 14
5. IMPACT DE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE **14**
5.1 Contribution au budget de l'état 14
5.2 Inclusion financière 14
6. RECOUVREMENT **15**
7. SYSTEME D'INFORMATION ET DIGITALISATION **15**
7.1 Transformations digitales et services innovants 15
7.2 Mise en place d'un réseau prive (VPN) 16
7.3 Conception et développement d'un outil automatise de génération de fichiers xml 16
8. RESSOURCES HUMAINES **16**
8.1 Renforcement du dispositif de gestion 16
8.2 Turnover 16
9. COOPERATION ET PARTENARIAT **17**
9.1 Activités du forum des caisses de dépôts 17

9.1.1 Huitième Edition de la conférence internationale du forum des caisses de dépôts.....17
9.1.2 Séminaire international des directeurs généraux des CDC a paris.....18
9.1.3 Autres rencontres internationales.....18
9.2 Partenariat.....19
9.2.1 Demande de ligne de crédit auprès du fades.....19
9.2.2 Projet DIASDEV (diaspora développement).....19
10. RAPPORT FINANCIER 20
10.1 Exécution du budget 20
10.1.1 Charges 20
10.1.2 Equipements 21
10.1.3 Produits.....21
10.1.4 Résultat 22
10.2 Etats financiers.....22
10.2.1 Actif 23
10.2.2 Passif.....25
10.2.3 Compte de résultat.....26
11. DEFIS ET PERSPECTIVES 28
11.1 Perspectives en relation avec les marches de capitaux.....28
11.2 Défis à surmonter pour s'adapter aux exigences du marché de capitaux 29

Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
BMICE	Banque Maghrébine pour l'Investissement et le Commerce Extérieur
CAAM	Centrale des Achats et d'Approvisionnement du Marché
CAM- S.A.	Crédit Agricole de Mauritanie SA
CDD	Caisse des Dépôts et de Développement
CNH	Commission nationale des hydrocarbures
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
Délégation TAAZOUR	Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FNE	Fonds National pour l'Emploi
FOREMI	Fonds de refinancement des Institutions de Microfinance
IMF	Institutions de Microfinance
MA	Ministère de l'Agriculture
MF	Ministère des Finances
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

En 2025, la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) a, entre autres, poursuivi le renforcement de son rôle stratégique, conformément à son plan d'orientation et aux priorités fixées par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Cheikh El Gazouani. Cette étape souligne l'engagement de la CDD dans la consolidation de ses missions essentielles.

Sur le plan opérationnel, l'action de la CDD se poursuit et se consolide pour améliorer davantage son positionnement en tant qu'acteur central du dispositif financier national. Les principales interventions menées par la Caisse au cours de l'exercice 2025 couvrent quatre axes majeurs, à savoir : (i) la mobilisation des ressources, (ii) l'appui aux politiques publiques, (iii) le financement du secteur privé, et (iv) la consolidation des acquis en matière de coopération et de partenariat.

S'agissant de la mobilisation de ressources, il convient de souligner que le cycle de mobilisation des lignes de financements contractées auprès des partenaires étrangers a enregistré un ralentissement notable pour l'année 2025.
Des mesures de relance sont toutefois en cours pour sa redynamisation.

Au cours de l'exercice 2025, la CDD a maintenu son soutien au secteur privé en accordant 121 projets destinés aux PME et initiatives entrepreneuriales, pour un montant total de 245,30 millions MRU. Cet engagement témoigne de sa volonté de promouvoir l'investissement productif, de favoriser la création d'emplois et de renforcer et diversifier le tissu économique national.

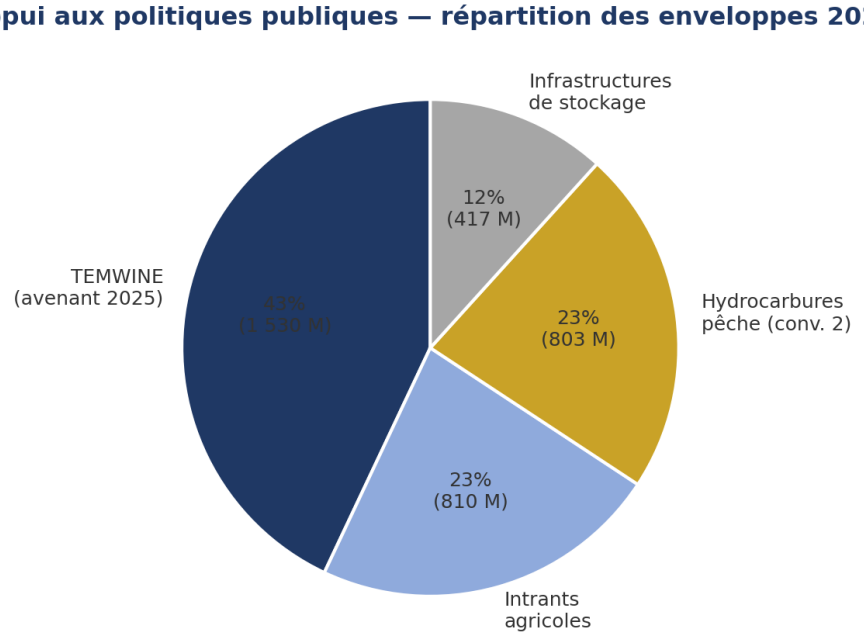
Parallèlement aux démarches engagées pour la mobilisation des ressources extérieures, plusieurs initiatives de mobilisation des ressources domestiques ont été lancées en 2024 et qui se sont poursuivis en 2025 dont un projet mené en partenariat avec le Ministère des Finances, à travers la Direction Générale des Domaines et du Patrimoine de l'État, visant la mise en place d'une plateforme numérique sécurisée pour centraliser l'ensemble des transactions initiées par les notaires, en vue de moderniser les services financiers tout en assurant une meilleure collecte et une traçabilité des ressources issues de ces opérations.

Dans la même dynamique, la CDD poursuit avec l'appui de l'AFD, Expertise France, la CDC France et le Forum international des Caisses de Dépôt, la seconde phase de l'étude du projet DIASDEV Mauritanie, portant sur la création d'un produit d'épargne dédié à la diaspora mauritanienne.
La première phase du projet, achevée en novembre 2024 a conclu à la création d'un produit d'épargne islamique accessible, destiné à la diaspora mauritanienne et à ses membres résidant en Mauritanie.
Ce produit serait garanti par l'État, disponible en permanence, avec une fiscalité avantageuse ou une défiscalisation partielle.

En 2025, la CDD a consolidé son rôle d'acteur de référence dans la mise en œuvre des politiques publiques à fort impact socio-économique. Elle a assuré le préfinancement et la gestion fiduciaire de plusieurs programmes sociaux, en étroite collaboration avec le Ministère des Finances, les départements sectoriels concernés et les structures opérationnelles partenaires.

Au total, les enveloppes mobilisées et gérées dans ce cadre ont atteint un montant cumulé de près **de 3,47 Milliards MRU**, couvrant les interventions au profit des programmes tels que TEMWINE, le programme d'assistance au Cheptel (PAC2024), le programme d'approvisionnement en intrants agricoles, le programme de réalisation d'infrastructures de stockage pour le CSA, des opérations d'approvisionnements du marché en denrées de première

nécessité avec la CAAM et le mécanisme d'atténuation des prix du carburant destiné à l'activité de pêche.



A travers les différentes interventions en appui à la politique publique, la CDD a facilité la mise en œuvre de politiques sociales et sectorielles prioritaires, et a également garanti la fluidité des décaissements et le suivi rigoureux des opérations financières sous mandat renforçant ainsi sa position de tiers de confiance au service de l'État et des populations.

En plus de ses actions activités traditionnelles d'accompagnement, la Caisse a renforcé son rôle dans le financement de l'économie, notamment par l'achat à travers l'acquisition de bons et d'obligations du Trésor public. Aussi, le portefeuille total s'élevait, au 31 décembre 2025, le total des investissements de la CDD en Bons du Trésor s'est élevé à **2,71 milliards MRU** dont **200 millions MRU** en Obligations du Trésor (4 ans), renforçant ainsi la stratégie de la Caisse en matière de diversification des investissements produisant des rendements notables.

En matière de coopération, l'année 2025 a été marquée par un temps fort : l'organisation à Nouakchott par la CDD, conjointement avec le Forum des Caisses de Dépôt, de la 8eme édition de la conférence internationale du Forum. Cette rencontre, réunissant les caisses membres du Forum sous le thème **« Les Caisses de Dépôt, tiers de confiance, mobilisent l'épargne nationale pour financer les politiques publiques ».**
L'événement a permis de renforcer la coopération régionale et de promouvoir des stratégies innovantes pour le financement des politiques publiques.

Sur le plan financier, le total de bilan de la CDD en 2025 a atteint **17,26 Milliards MRU** et un résultat positif de **42,66 Millions** MRU.
Les actifs sont essentiellement composés de la trésorerie (**3,86 milliards** MRU), des emplois en relation avec les programmes et l'appui à la politique publique **(6,40 milliards** MRU) et de crédits à la clientèle **(3,54 milliards** MRU). La structure du bilan reflète la capacité de la CDD à remplir efficacement son rôle central dans le développement national sans préjudice à la santé financière de l'institution.

Il importe de souligner que l'environnement national demeure marqué par une offre limitée de projets bancables, en particulier dans les secteurs industriels à fort potentiel. À cela s'ajoutent les sollicitations croissantes d'entités publiques qui nécessitent des ressources importantes et une gestion rigoureuse pour préserver l'équilibre financier de la CDD.

Par ailleurs, l'absence de mécanismes de garantie adaptés limite les possibilités pour la CDD d'intervenir dans des segments à fort impact mais plus risqués, tels que le financement de startups ou de projets innovants.

La CDD a entrepris au cours de l'année 2025 l'amélioration de ses capacités opérationnelles en s'appuyant sur le développement des compétences, la digitalisation et la modernisation de son infrastructure numérique pour renforcer la traçabilité, la sécurité et l'accessibilité des services fournis.

En termes de perspectives, la CDD entend consolider son rôle de tiers de confiance et son action dans les domaines d'accompagnement des actions et programmes prioritaires de l'Etat et de financement des projets privés structurants et créateurs de valeurs ajoutées sans pour autant porter préjudice à son action d'appui à l'inclusion financière. Elle s'emploiera, également, à œuvrer davantage dans la voie de transformation numérique et de digitalisation de ses outils et procédures de travail tout en faisant de la conformité un challenge et un défi à relever au service de la transparence, de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conformément à la réglementation nationale et internationale et aux bonnes pratiques en la matière.
D'autre part, il est prévu de revisiter la loi de 2011 portant création de la CDD à l'effet de l'actualiser pour une meilleure adaptation institutionnelle et une harmonisation réglementaire.
L'intégration prochaine aux marchés des capitaux et le positionnement stratégique de la CDD comme acteur clé du financement et de l'inclusion financière exige la mise en place d'une conformité, d'une transparence et d'une mise à niveau des ressource humaines et du système d'information déjà été entamé en 2025.

En 2026, la CDD poursuivra ses efforts de mobilisation des ressources de diversification de ses partenariats financiers en explorant de nouvelles sources, telles que les dépôts des notaires, les fonds en déshérence et l'épargne de la diaspora, notamment à travers la finalisation projet DiasDEV.

Les ressources mobilisées permettront de consolider l'accompagnement des politiques publiques, de poursuivre l'action en faveur du secteur privé et satisfaire à court et à moyen terme les sollicitations grandissantes des entreprises publiques. Une partie des ressources collectées sera orientée vers des investissements rentables et sécurisés.

Pour poursuivre l'activité de financement des projets du secteur privé, la CDD projette d'injecter durant les trois prochaines années un total de **40 Millions USD** repartis entre un montant de 20 Millions USD restant de la ligne de crédit consentie par le Fonds Khalifa (devenu Fonds d'Abou Dhabi) et une enveloppe de 20 millions USD correspondant à une nouvelle ligne de financement en cours d'approbation avec le FADES.

Mohameden CHEIKH ABDELLAHI

1. PRESENTATION DE LA CDD

1.1 Missions de la CDD

La Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) est un établissement public financier à statut spécial chargé de mobiliser, sécuriser et gérer des ressources financières au service du développement économique et social de la Mauritanie. Son périmètre d'intervention couvre les activités principales suivantes :

- **La collecte et la gestion des ressources financières**

La CDD centralise les dépôts, les consignations et les fonds spéciaux conformément aux textes en vigueur. Elle mobilise également des ressources par voie d'emprunts contractés sur les marchés nationaux et internationaux, en vue de financer des projets d'intérêt général.

- **Le financement de l'économie nationale**

La CDD facilite l'accès au financement, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME/PMI), en proposant des produits compétitifs, en intervenant directement ou en partenariat avec les institutions bancaires. Elle veille à orienter ses interventions vers les secteurs créateurs d'emplois et de valeur ajoutée.

- **L'accompagnement des politiques publiques**

La CDD est au cœur de l'action gouvernementale en matière de programmes sociaux économiques prioritaires suivant un dispositif encadré par des conventions signées avec le Ministère des Finances et les départements sectoriels concernés. A ce titre, elle a assuré la gestion fiduciaire de ces programmes en préfinançant la partie des recettes récupérables et en se chargeant de l'ouverture et du suivi des lettres de crédit en relation avec le Ministère des Finances et la Banque Centrale.

1.2 Gouvernance et administration

La gouvernance de la CDD est assurée par un dispositif comprenant un Conseil d'orientation stratégique et une Commission de surveillance propre à chaque Direction opérationnelle.

Le Conseil d'orientation stratégique est présidé par le Premier ministre. Il est chargé de s'assurer du respect des grands objectifs fixés par les pouvoirs publics et de la bonne coordination avec les partenaires financiers du pays.

Les commissions de surveillance comportent des représentants du parlement, des représentants des départements ministériels concernés par ses domaines d'intervention, de la Banque Centrale et éventuellement des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers du pays.

Les membres de ces Commissions désignés pour un mandat de trois ans, entendent trimestriellement le compte-rendu établi par la Direction Générale sur la situation des deux directions opérationnelles et elles vérifient la situation des fonds encaissés et du portefeuille ainsi que la bonne tenue des écritures.

L'administration et la gestion sont assurées par un Directeur Général, un Secrétaire Général et un Caissier Général. Le Directeur Général de la Caisse est responsable de la gestion de ses fonds et valeurs. Il est nommé par décret présidentiel pour un mandat de 5 ans renouvelable une

fois. Il est entendu par la commission de l'Assemblée Nationale chargée des finances et de l'économie pour présenter son projet de gestion de la CDD. Le Directeur Général est assisté par un Secrétaire Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres il le remplace, de droit, en cas d'absence ou d'empêchement.

Sur le plan organisationnel, la CDD a deux Directions opérationnelles pour la réalisation de ces missions ; à savoir :

- **La Direction des Dépôts et Consignations** qui intervient entant qu'investisseur financier à court terme. Elle réalise toutes les opérations bancaires relatives à la gestion des dépôts et consignations confiés à la CDD ;
- **La Direction du Développement** qui sert d'investisseur financier à moyen et long terme. Elle peut engager des fonds en cofinancement avec les banques ou dans le cadre des mandats de gestion. Elle a aussi pour mission la mobilisation des ressources extérieures pour financer des projets de développement.

1.3 Modèle économique

A l'image des missions dévolues aux Caisses de Dépôts en général, la CDD, a pour vocation :

- d'agir en tant qu'investisseur au service de l'intérêt général, en veillant aux exigences en matière de retour sur investissement, au travers d'une gestion appropriée des risques suivant un modèle prudentiel tenant compte des spécificités attachées aux Caisses de Dépôts ;
- d'accompagner les politiques menées par le Gouvernement au service de l'intérêt général ;
- d'intervenir, du fait de sa vocation contracyclique, dans des situations conjoncturelles particulières.

Dans ce cadre, l'action de la Caisse est essentiellement basée sur la mobilisation de ressources domestiques et extérieures - au service de l'intérêt général, en appui aux politiques publiques et au financement de l'économie.

Le modèle de la CDD (une Caisse de Dépôt et une Banque de développement ensemble) est unique dans l'univers du Forum des Caisses de Dépôt, avec son triple mandat de mobilisation et de sécurisation des ressources, de leur transformation en projets d'intérêt général et enfin de fiduciaire de l'Etat dans la gestion de ressources publiques pour le développement de certains secteurs de l'économie. Ce qui constitue un point de référence pour les pays observateurs désirant créer une Caisse de Dépôt et une opportunité de réalisation d'un programme comportant des thématiques diversifiées dans le cadre de la huitième présidence assurée par la CDD et aussi lors des rencontres et des activités du Forum.

2. ACTIVITES OPERATIONNELLLES ET PERFORMANCES

Sur le plan opérationnel, l'exercice 2025 a été marqué par la poursuite de la mobilisation des ressources auprès des partenaires traditionnels de la CDD, par un soutien renouvelé au financement des petites et moyennes entreprises à travers ses deux Directions opérationnelles, ainsi que par la gestion des ressources du Fonds National de l'Emploi (FNE), dont les taux d'absorption sont restés proches de 100 %. Ce chapitre présente les principales réalisations enregistrées dans chacun de ces domaines au cours de l'exercice.

2.1 Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources auprès des partenaires traditionnels se poursuivra pour 2026. C'est le cas avec le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) auprès duquel une convention de financement d'un montant de 20 Millions USD est en phase d'approbation.

La CDD travaille toujours sur l'actualisation des procédures de décaissement pour le reste de la ligne du Fonds Khalifa, suite à sa restructuration tout dernièrement pour devenir Fonds d'Abu Dhabi, pour un montant de 20 Millions USD.

Par ailleurs, la CDD œuvre à relancer le processus de son accréditation au Fonds Vert du Climat afin de tirer profit des financements environnementaux et agroalimentaires prévus dans ce cadre.

2.2 Financement du secteur privé

Le soutien au secteur privé, à travers le financement des petites et moyennes entreprises (PME), constitue l'une des priorités de la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD), dans le cadre de sa mission visant à promouvoir l'investissement productif, à soutenir l'entrepreneuriat, à contribuer à la création d'emplois et à favoriser le développement du tissu économique national. En 2025, la CDD a poursuivi son appui aux entreprises et aux projets privés à travers le financement direct, tout en mobilisant des instruments financiers destinés à renforcer la capacité du système financier national à accompagner le financement du secteur privé.

L'activité de financement au cours de l'exercice a toutefois été affectée par la consommation des lignes de crédit disponibles auprès de la CDD, notamment la ligne de financement du Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (FADES), ainsi que par la suspension temporaire du Fonds Khalifa, dans l'attente de l'achèvement de son processus de restructuration. Cette situation conjoncturelle a eu pour effet de limiter le volume des nouveaux financements mobilisables, malgré le maintien d'une demande soutenue de la part des opérateurs économiques.

Dans ce contexte, le montant total des financements accordés aux PME du secteur privé s'est élevé à 138,64 millions d'ouguiyas. Les Comités de Crédit ont, pour leur part, poursuivi normalement leurs travaux et l'examen des dossiers de financement.

S'agissant des établissements parapublics et des entreprises nationales, un montant de 273 millions d'ouguiyas a été mobilisé sous forme de facilités de découvert, afin de couvrir leurs besoins stratégiques. Les projets financés et approuvés ont, par ailleurs, concerné un éventail

diversifié de secteurs, notamment le commerce, les services, le bâtiment, l'agriculture, le transport, la formation professionnelle, l'hôtellerie ainsi que d'autres activités productives.

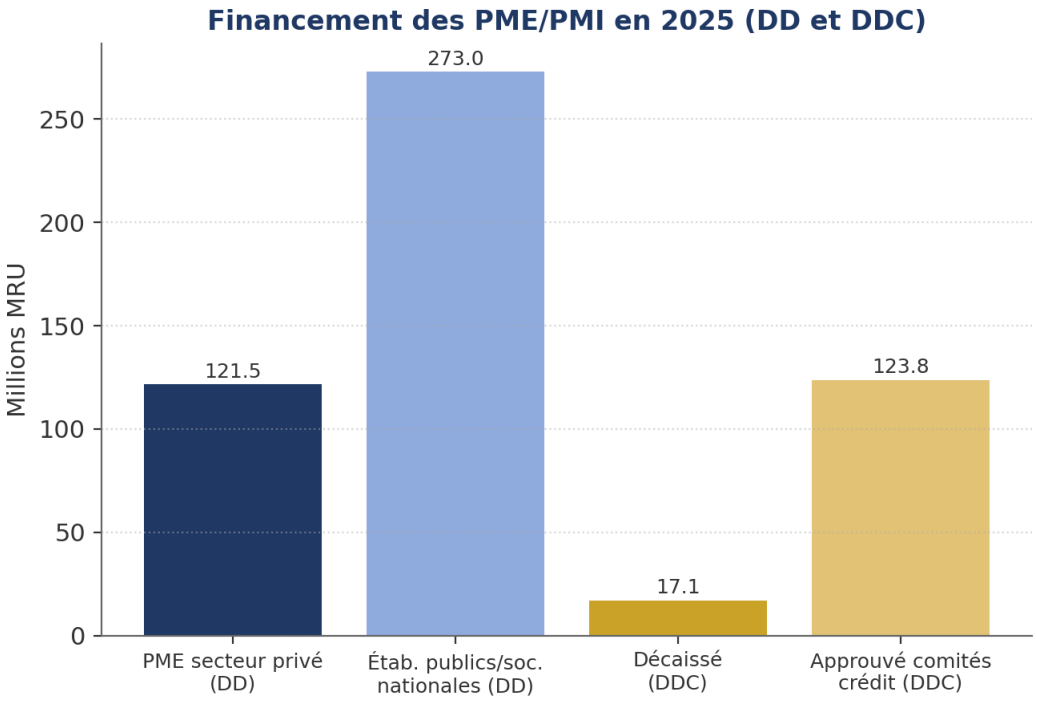
2.2 Financements sur Fonds National de l'Emploi (FNE)

La gestion du Fonds National de l'Emploi constitue un axe majeur d'intervention de la CDD. Au titre de l'exercice 2025, les ressources mobilisées s'élèvent à 133,22 millions MRU, dont 63,22 millions MRU soit 47% issues des recouvrements des programmes MPMA, PROCAPEC et Techghil, ainsi que d'un apport du Budget de l'État.

Les emplois enregistrés au cours de la même période représentent 9,74 millions MRU, couvrant principalement les frais de gestion de la CDD et de recouvrement afférents aux différentes conventions spécifiques.

Au 31 décembre 2025, le solde du compte principal du FNE s'établit à 80,93 millions MRU. La dynamique de recouvrement a généré un total de 63,22 millions MRU recouvrés.

Les programmes financés se distinguent par une exécution satisfaisante, avec des taux d'absorption avoisinant les 100 %, traduisant une utilisation optimale des ressources mobilisées au bénéfice des dispositifs d'emploi.



)

3. ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

A l'instar des institutions homologues, la CDD a été engagée et mise au cœur de l'action du gouvernement en tant que bailleur, mais aussi en tant que structure de conseils et d'assistance technique.

En effet, la CDD a pris une part active dans la réalisation de programmes d'intérêt général en relation avec le Ministère des Finances et les départements sectoriels concernés. A ce titre, elle a assuré la gestion fiduciaire de ces programmes en préfinançant la partie des recettes

récupérables et de se consacrant aux rôles d'ouverture et de suivi des lettres de crédit en relation avec le Ministère des Finances et la Banque Centrale.

3.1 Programme des intrants agricoles

La Caisse assure la gestion fiduciaire des commandes d'approvisionnement en intrants agricoles. A ce titre, elle reçoit les subventions accordées aux commandes et mobilise un préfinancement équivalent au montant des recettes de vente attendues de la commercialisation des produits aux prix subventionnés.
Au 31/12/ 2025, le montant total des conventions signées en 2025 s'élève **à 809.64 millions MRU.**

3.2 Programme TEMWINE

En 2025, le Gouvernement a poursuivi le programme « TEMEWINE » destiné à acquérir des produits alimentaires de base (blé, sucre, huile alimentaire et riz) et à assurer leur distribution commerciale à des prix subventionnés, un avenant à la convention du 27/12/2025 a été signé en date du 06/05/2025 pour un montant de **1,53 Milliards MRU**.

Le programme est géré conjointement par : la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR), le CSA et la CDD.

La CDD mobilise la partie récupérable sur les recettes de vente des produits aux prix subventionnés. Elle est rémunérée sur les montants effectivement décaissés par elle, à hauteur de 1.75% HT.

3.3 Stabilisation des prix des hydrocarbures pour le secteur de la pêche

En réaction à une demande des professionnels du secteur de la pêche, le Gouvernement avait mis en place en 2022 un comité technique chargé de proposer des solutions permettant d'atténuer les effets de la hausse des prix du carburant sur le secteur de la pêche dans le contexte de la Covid.

Le comité en question a proposé un mécanisme qui a fait l'objet d'une convention signée par le Ministre des Finances, le Ministre des pêches et de l'économie maritime, le Ministre du pétrole, le Directeur général de la CDD et le Président du groupement professionnel des pétroliers de Mauritanie. Cette convention stipule que :

- Le différentiel entre les prix du carburant à la plage et les prix à la pompe en ville est pris en charge par un financement de la CDD. Les montants engagés par la Caisse sont productifs d'intérêts au taux de 4 % annuel HT ;
- La Commission nationale des hydrocarbures (CNHy) valide les factures résultant du différentiel des prix établies par les marketeurs ;
- La SMCP verse à la CDD des montants correspondant à 1 % de la valeur des exportations collectées dans le cadre de l'application de la convention ;
- Le remboursement des fonds engagés par la CDD dans le cadre de cette opération se fait automatiquement dès la réception par la CDD des flux créditeurs de la part de la SMCP.

La première convention a été soldée suite au versement du reliquat collecté par les Marketeurs pour le compte de la convention d'atténuation du prix du carburant destiné au secteur de la pêche. Les services du Trésor ont engagé les démarches nécessaires pour le recouvrement des

montants en faveur du compte de la CDD ouvert au trésor pour les besoins de mise en œuvre de cette convention.
Une deuxième convention a été signée en juin 2025 portant sur un financement prévisionnel de 802,625 millions MRU visant la couverture des besoins d'approvisionnement du secteur de la pêche en carburant pour une période de 6 mois.

3.4 Opérations avec la CAAM

Le mécanisme de financement des achats mis en place par le Comité Stratégique (CS) de la CAAM fait intervenir la CDD pour assurer le financement des opérations d'approvisionnement du marché, dans son volet « recettes récupérables ». En contrepartie de la gestion fiduciaire du programme, la CDD est rémunérée sur les montants effectivement décaissés à hauteur de 4% HT à titre de frais financiers.

3.5 Programme infrastructures de stockage

La Caisse a été chargée de la gestion fiduciaire d'un fonds d'**un milliard MRU** dont l'utilisation est encadrée par les dispositions d'une convention signée entre le Ministère des Finances, le CSA, la CDD et la CAAM.

A la date du 31/12/2025, le montant total affecté de cette convention s'élève à **416.91 millions MRU** dont **293,83 millions MRU** sont effectivement décomptés aux entreprises adjudicatrices des marchés de construction des infrastructures de stockage en question.

4. ACTIVITES ET PERFORMANCES DES FILIALES

4.1 Crédit Agricole de Mauritanie (CAM)

Le CAM est une société anonyme créée en 2015 par la CDD qui contrôle son capital à 100%. Elle est basée à Rosso, avec deux antennes ; une à Kaédi et l'autre à Boghé.
Cette filiale dédiée au financement de l'agriculture intervient à travers une gamme de concours pouvant être décrite comme suit :

- ✓ Crédit à court terme :
  - Financement des intrants agricoles
  - Besoins de trésorerie
  - Financement de la commercialisation
- ✓ Crédit à moyen terme :
  - Acquisition et réparation des matériels d'irrigation
  - Acquisition du matériel agricole (Tracteurs et moissonneuses batteuses)
- ✓ Crédit à long terme :
  - Réhabilitation
  - Financement des usines.

En 2025 les financements accordés se sont élevés à 60 378 577 MRU pour la mise en valeur de 4 621 hectares.
Le total du bilan de l'exercice se chiffre au 31 décembre 2025 à 517 130 900 MRU pour un total Charges/Produits de 16 490 413 MRU.

4.2 Fonds de Refinancement des Institutions de Microfinance (FOREMI)

Le FOREMI est une structure créée par décision n° 000004-2016-DG/CDD, du 26 avril 2016. Bien que localisé au sein de la Caisse de Dépôts et de Développement, la décision précise que

le FOREMI est un établissement de crédit réglementé par la Banque Centrale de Mauritanie, (Loi n°2018-036 bis / PR /du16 août 2018 portant réglementation des établissements de crédit).

La décision de création du FOREMI stipule que l'Administration et la Gestion du Fonds sont assurées par un Comité de Crédit et une Unité de Gestion. Les approbations et adoption des textes et rapports sont du ressort du dispositif institutionnel compétent de la CDD.

La mission du FOREMI est d'assurer durablement le financement et le Refinancement des Institutions de Microfinance en Mauritanie dans le but de rendre plus complète l'offre de services financiers au profit des populations locales.
Dans cette considération le Fonds est un cadre de centralisation des ressources financières et de gestion cohérente des interventions de l 'Etat et des partenaires techniques et financiers qui soutiennent le développement de la microfinance et partant les efforts de contribution à l'inclusion financière et à la réduction de la pauvreté.

Le choix en 2025 était de poursuivre le recouvrement et relancer les discussions avec les IMFs (Institutions de microfinance) afin de se mettre d'accord sur un apport des garanties.

4.3 NOVEC-Mauritanie

Novec-Mauritanie est une société anonyme simplifiée de droit mauritanien créée en septembre 2014 dans le cadre d'un partenariat entre la CDD et la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc (CDG) à travers son bureau d'études (Novec) affilié à sa filiale CDG-Développement.

Cette société qui est détenue à 51% par la CDD et à hauteur de 49% par la partie CDG Maroc évolue dans les domaines d'études, de conseils et d'ingénierie avec une expérience avérée.

En dépit de son expertise, des atouts liés à l'actionnariat et des opportunités offertes par le marché mauritanien et celui de la sous-région, cette filiale n'a pas pu jusqu'à présent avoir une part significative du marché malgré sa participation dans plusieurs appels d'offres et avis de manifestation d'intérêts.

5. IMPACT DE DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE

L'impact socioéconomique des interventions directes de la CDD est estimé, pour ce qui est de l'emploi créé, en fonction du volume du financement du projet et la nature du secteur d'activité, et en fonction d'impôts et taxes payés et collectés, pour ce qui est de la contribution au budget de l'Etat.

Au cours de l'année 2025, la CDD a financé 43 projets (dont 17 pour la DDC et 26 pour la DD).

5.1 Contribution au budget de l'Etat

Cette contribution, sans compter les dividendes annuels et les effets induits, concerne le total d'impôts et taxes collectés au titre de l'année 2025 s'élevant à 92,3 millions MRU portant ainsi le cumul sur les quatre dernières années à **345,09 millions MRU**.

5.2 Inclusion financière

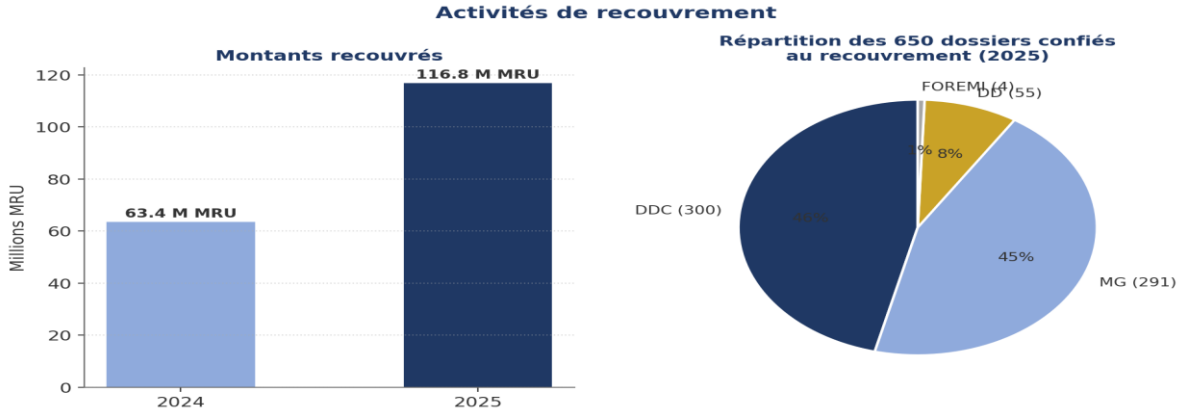
Dans le cadre de ses engagements en faveur de l'inclusion financière, la CDD a procédé à l'ouverture de 173 comptes bancaires au profit des entreprises bénéficiaires de ses financements au titre de l'exercice 2025. Cette initiative découle directement de l'octroi de crédits : chaque compte ouvert constitue le support indispensable au déblocage, au suivi et au remboursement

des prêts accordés, garantissant ainsi une gestion transparente et sécurisée des flux financiers. Au-delà de cette fonction opérationnelle, ces comptes permettent aux bénéficiaires d'accéder à une gamme plus large de services financiers — épargne, transactions sécurisées, produits adaptés à leurs besoins — consolidant ainsi leur intégration dans le circuit bancaire formel. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux visant à réduire la proportion de la population non bancarisée et témoigne de la contribution concrète de la CDD à une finance plus accessible et plus équitable.

6. RECOUVREMENT

6.1 Dossiers confies au recouvrement

Pour l'année 2025 le montant total recouvré se chiffre à MRU 116,82 millions contre MRU 63,442 millions en 2024, soit un taux de recouvrement de près de 82%.



La déclaration mensuelle des engagements globaux à la BCM montre une stabilité du niveau des engagements s'élevant à 4,61 milliards MRU, 4,56 milliards MRU et 4,64 milliards MRU, respectivement pour les mois d'octobre, Novembre et Décembre 2025.

7. SYSTEME D'INFORMATION ET DIGITALISATION

En 2025, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a poursuivi ses efforts pour moderniser et sécuriser le Système d'Information et de Gestion (SIG) de la CDD. Ces actions s'inscrivent dans la stratégie globale de transformation numérique, d'optimisation de la performance des services et de renforcement de la cybersécurité.

7.1 Transformations digitales et services innovants

Dans le cadre de la modernisation de ses services financiers, la CDD a lancé un projet stratégique visant à permettre à ses clients de régler à distance leurs échéances de crédit via les portefeuilles électroniques Wallet proposés par les institutions financières et les opérateurs de paiement mobile.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique nationale de digitalisation des services financiers et poursuit plusieurs objectifs :

- faciliter l'accès au paiement pour les clients,
- réduire les déplacements vers les agences,
- minimiser les risques liés aux paiements en espèces,
- optimiser les délais d'encaissement,

- améliorer le processus de recouvrement.

Le service est actuellement opérationnel avec cinq portefeuilles électroniques partenaires, couvrant un large éventail d'utilisateurs. Il est prévu d'étendre progressivement cette solution à d'autres opérateurs et prestataires de services de paiement afin de renforcer la portée et l'accessibilité du dispositif.
Le lancement de ce service constitue une étape majeure dans la transformation digitale de la CDD. Il contribue à :

- **renforcer l'efficacité opérationnelle** à travers l'automatisation partielle du processus d'encaissement ;
- **améliorer la satisfaction client** en offrant un canal de paiement simple, rapide et sécurisé ;
- **promouvoir l'inclusion financière**, notamment pour les populations éloignées des centres urbains ;
- **aligner la CDD sur les meilleures pratiques** en matière de digitalisation des services financiers.

7.2 Mise en place d'un réseau privé (VPN)

Ce réseau permet d'établir une connexion sécurisée et chiffrée à travers Internet entre la CDD et CBS qui est le fournisseur de son système d'exploitation bancaire ORION.

Ce tunnel VPN vise à :

- protéger les échanges de données contre toute interception ou altération,
- assurer la confidentialité**,** l'intégrité **et** l'authentification des communications,
- relier les deux sites distants comme s'ils faisaient partie du même réseau local,
- générer en masse les virements bancaires, avec validation des RIB et une compatibilité entière avec la plateforme ATS CSD de la BCM. **Conception et développement d'un outil automatise de génération de fichiers XML**

Le projet vise à concevoir un outil automatisé capable de générer des fichiers XML conformes à la norme **ISO 20022** pour les virements bancaires en masse, à partir de fichiers Excel fournis par les utilisateurs. L'outil permet d'optimiser le processus de traitement des paiements tout en assurant la conformité aux standards bancaires. Ces fonctionnalités principales sont **:**la génération automatique de fichiers XML**,** la vérification et validation des Relevés d'Identité Bancaire (RIB), la compatibilité avec la plateforme ATS CSD de la BCM : et l'automatisation des processus.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Renforcement du dispositif de gestion

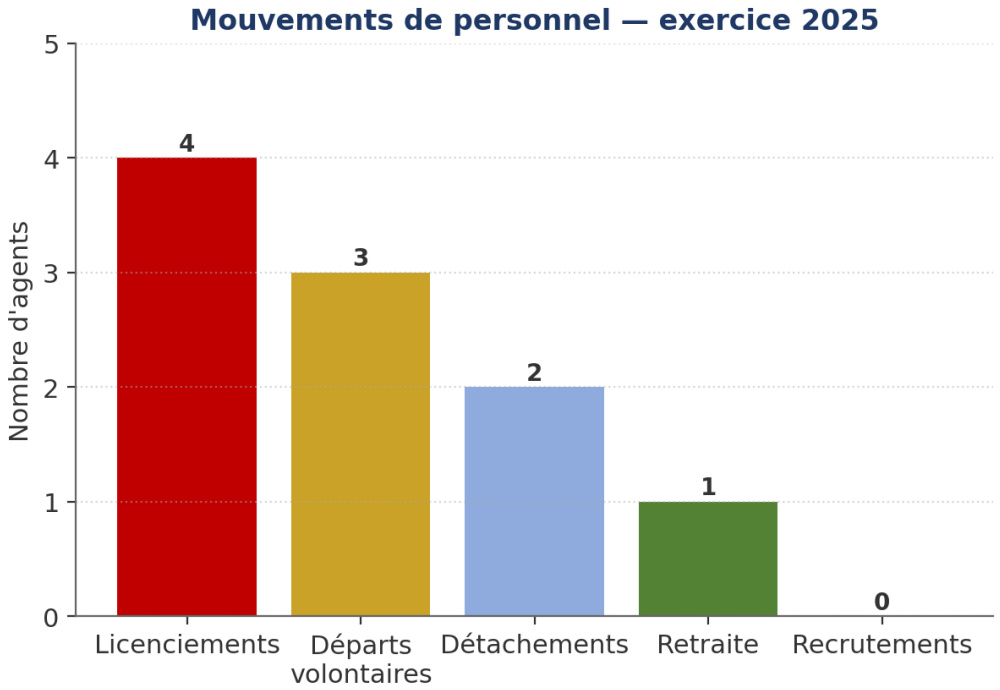
Dans le cadre de sa transition numérique, la CDD a procédé en fin d'année 2025, à l'acquisition d'une solution digitale intégrée dédiée à la planification des tâches au sein de la Caisse des Dépôts et de Développement, auprès d'un important intégrateur de solutions.

Il s'agit de la mise en place d'un système ERP modulaire, open-source et hautement personnalisable destiné à optimiser la gestion de ses processus métiers. Le système intégrera plusieurs modules clés, notamment la gestion des ressources humaines, des immobilisations,

des stocks, du parc automobile et des services généraux. Il devra se distinguer par sa modularité, son évolutivité, sa simplicité d'utilisation et un coût maîtrisé.

Au cours de l'année 2025, le turnover du personnel de la CDD se résume comme suit :

- 4 licenciements ;
- 3 départs volontaires ;
- 2 détachements ;
- 1 départ à la retraite ;
- Aucun recrutement n'a été effectué durant cet exercice.



9. COOPERATION ET PARTENARIAT

9.1 Activités du Forum des Caisses de Dépôts

9.1.1 Huitième Edition de la conférence internationale du forum des caisses de dépôts

Le Forum des Caisses de Dépôt est créé en février 2011 à Marrakech. Quatorze ans après sa création, le Forum compte en son sein les Caisses de Dépôt de Belgique, du Bénin, du Brésil, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Gabon, d'Italie, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal ainsi que d'autres pays participant en qualité d'Observateurs

La conférence tenue du 2 au 3 décembre 2025 et présidée par le Ministre des Affaires Économiques et du Développement, a été placée sous le thème : **« Les Caisses de Dépôt, tiers de confiance, mobilisent l'épargne nationale pour financer les politiques publiques ».**

Cet événement, coorganisé, d'une part, par le Forum des Caisses de Dépôt, une plateforme de coopération, d'échanges et de dialogues entre institutions financières chargées de mobiliser des ressources publiques d'investissement, au service d'un développement économique et

social, respectueux de l'environnement et, d'autre part, par la Caisse de Dépôt et de Développement de la Mauritanie (CDD), qui a assuré la présidence du Forum d'octobre 2023 à décembre 2025.

Le Forum qui regroupe des Caisses d'Europe, d'Afrique et d'Amérique a réuni, durant cette 8ème édition, près de 200 participants avec la présence des Directeurs Généraux des Caisses de Dépôt membres, des responsables de pays observateurs, ainsi que des hauts responsables d'institutions économiques et financières locales et des dirigeants de grandes institutions partenaires du Forum.

Cette édition qui s'est articulée autour de 4 tables rondes et une réunion du Comité Directeur des Directeurs Généraux a abouti à :

- Une description et à une évaluation des modèles prudentiels applicables aux Caisses de Dépôt ;
- Une meilleure compréhension des enjeux des Caisses de Dépôt à travers une analyse approfondie de leur rôle dans le financement du secteur public et la gestion des investissements à long terme ;
- Des échanges sur la mobilisation des ressources domestiques ;
- Des discussions sur les différentes formes de mandats publics que les Caisses de Dépôts peuvent assurer ;
- la promotion de nouvelles Caisses de Dépôt adaptées aux défis spécifiques de chaque pays ou région, tout en respectant les principes de gouvernance et de responsabilité (banques et institutions de financement du développement) ;
- la cérémonie de passation de la présidence du Forum entre la CDD de la Mauritanie et la CDC du Bénin ;
- aux nominations d'un nouveau Secrétaire Général (Maroc) et de deux adjoints (France et Gabon).

9.1.2 Séminaire international des directeurs généraux à Paris

Une délégation conduite par le Secrétaire Général de la CDD a pris part à Paris, les 25 et 26 juin 2025, à une rencontre internationale sur le thème « la mobilisation des ressources : les consignations »

La rencontre a principalement mis en exergue (i) la mutualisation et les retours d'expériences, (ii) la capitalisation sur les facteurs de succès communs qui auront été identifiés et (iii) l'appui des réflexions en cours et consolidation des différents projets des Caisses.

9.1.3 Autres rencontres internationales

Des Responsables de la CDD ont participé aux rencontres internationales organisées par le Forum, principalement :

- la Conférence du Club RH sur l'intégration de l'IA dans le management RH des Caisses de Dépôt (Tunis les 14 et 15 mai 2025) ;
- la Conférence internationale sur le financement du développement (Séville du 30/06 au 03/07/2025) ;
- la Conférence internationale sur les marchés publics (Rome les 6 et 7 novembre 2025).

9.2 Partenariat

9.2.1 Demande de ligne de crédit auprès du Fades

La CDD a sollicité un financement auprès du FADES pour une nouvelle ligne de crédit de 40 millions USD, destinée à soutenir les projets des PME/PMI. Dans ce cadre, deux hauts responsables du FADES, le Chef du Département du Crédit et le Premier Analyste Financier, ont séjourné à Nouakchott du 26 juillet au 1er août 2025 à l'effet d'évaluer les financements liés à la ligne précédente et de discuter avec la CDD des modalités d'octroi de cette nouvelle ligne de crédit.

9.2.2 Projets DIASDEV (Diaspora Développement)

Au titre de la première phase de ce projet qui a pris fin en novembre 2024, lors d'un atelier international des Directeurs Généraux à Paris, la conclusion de l'étude concernant la CDD s'est orientée vers un produit d'épargne islamique simple d'accès, ouvert à la diaspora mauritanienne et à ses membres résidants dans le pays, garanti par l'Etat, disponible à tout moment et probablement une défiscalisation ou au minimum une fiscalité avantageuse.

La CDD est accompagnée dans ce processus par l'AFD via sa filiale Expertise France qui est un partenaire du Forum des Caisses de Dépôt.

La phase 2 du projet confié à des bureaux d'étude associés BG2A/FICOM/Racine vise à accompagner la CDD dans la mise en œuvre réussie et durable d'un produit d'épargne à destination de la diaspora mauritanienne et, dans la mesure du possible, ouvert aux épargnants domestiques, à l'effet de contribuer à la mobilisation de ressources internes pour le développement.

Cette phase a été lancée le 22 septembre 2025, en présence de la Direction Générale, des experts des bureaux d'étude et de l'équipe de projet de la CDD.

10. RAPPORT FINANCIER

10.1 Exécution du budget

Les prévisions budgétaires afférentes aux charges, aux équipements et aux produits de la CDD pour l'exercice 2025, telles qu'approuvées par les commissions de surveillance, ont été, dans l'ensemble, conformes aux objectifs fixés.
Leurs exécutions font apparaître un taux de réalisation de 93 % pour les charges globales et de 60% pour les équipements. En ce qui concerne les produits, le taux d'exécution s'établit à 95%.

Rubrique	Prévision 2025	Exécution 2025	Écart Exécution/Prévision	Taux d'exécution
Total général des charges	272 832 887	254 980 902	-17 851 986	93%
Total général des produits	311 706 245	297 642 269	-14 063 977	95%
Différence (Produits–Charges)	38 873 358	42 661 367	3 788 009	110%
Total équipement	12 550 000	7 548 070	-5 001 930	60%

10.1.1 Charges

Le taux d'exécution du budget des charges globales s'élève à 93 %, soit un montant total de 255 millions MRU. Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution des principales rubriques du budget 2025 en matière de charges.

Rubriques	Prévision 2025	Exécution 2025		
		Exécution 31/12/2025	Écart Exécution/Prévision	Taux d'exécution
Charges liées à l'investissement	9 239 463	7 471 547	-1 767 916	**81%**
Frais financiers	44 442 685	42 277 373	-2 165 312	**95%**
Charges liées A l'activité	28 513 600	25 096 082	-3 417 518	**88%**
Charges & perte diverses	1 800 000	1 312 924	-487 076	**73%**
Frais du personnel	159 137 070	150 292 395	-8 844 675	**94%**
Impôts taxes et vers assimiles	1 895 358	1 422 318	-473 039	**75%**
Total des charges d'exploitation	**245 028 175**	**227 872 639**	**-17 155 536**	**93%**
Charges non décaissables	27 804 712	27 108 262	-696 450	**97%**
Total général des charges	**272 832 887**	**254 980 902**	**-17 851 986**	**93%**

10.1.2 Equipements

Le taux d'exécution du budget d'équipements s'élève à 60 %, soit un montant de 7,54 millions, ce qui représente un écart de 5 millions par rapport aux prévisions estimées à 12,55 millions. Le tableau ci-dessous présente l'état d'exécution du budget des équipements en 2025.

ETAT D'EXECUTION DU BUDGET DES EQUIPEMENTS en 2025 (MRU)

Rubriques	Prévision 2025	Exécution 2025		
		Exécution 31/12/2025	Ecart Exécution/Prévision	Taux d'éxécution
Agencements Aménagements	1 300 000	1 321 700	21 700	102%
Constructions/Terrain	3 000 000	0	-3 000 000	0%
Matériel du Transport	2 900 000	2 753 094	-146 906	95%
Autres équipements	1 800 000	579 302	-1 220 698	32%
Mobilier et matériel de bureaux	600 000	390 566	-209 434	65%
Matériel Informatique	1 000 000	903 408	-96 592	90%
Ameublement	1 950 000	1 600 000	-350 000	82%
TOTAL	**12 550 000**	**7 548 070**	**-5 001 930**	**60%**

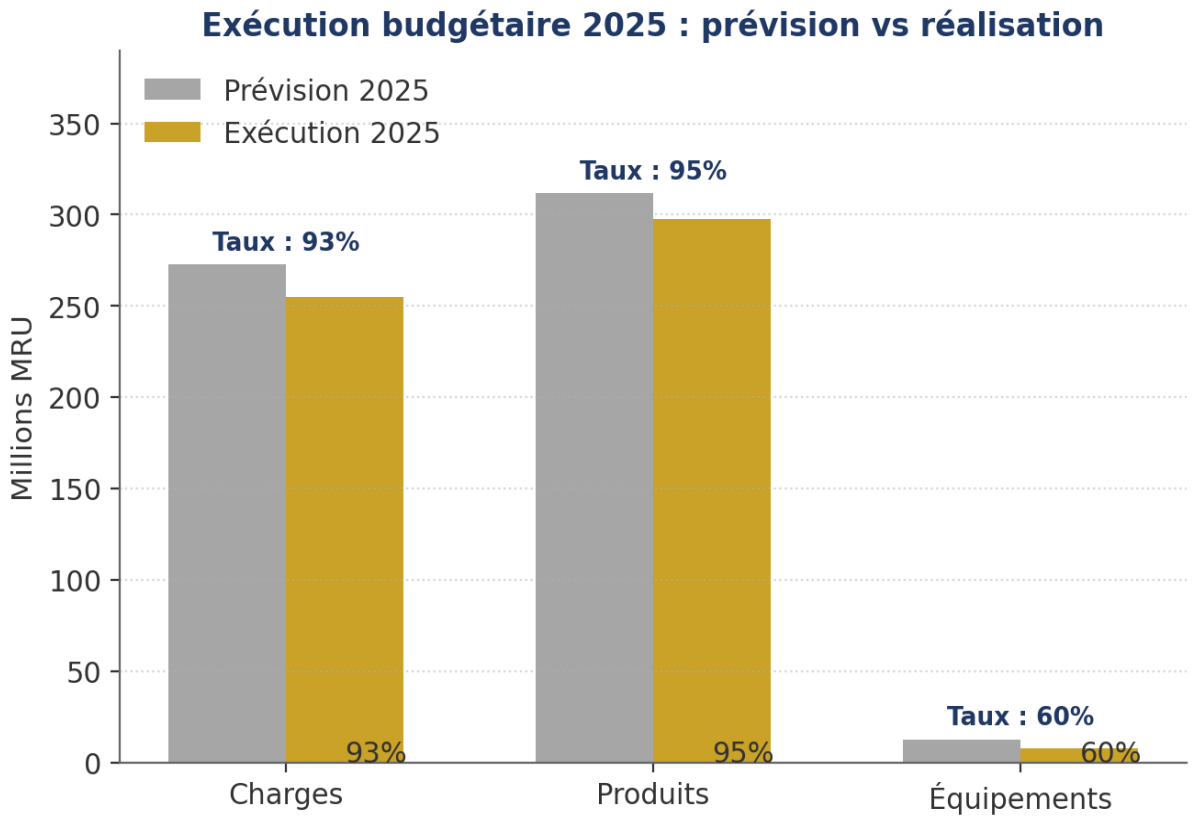
10.1.3 Produits

Au titre de l'exercice 2025, le budget prévoyait des produits à hauteur de 311,7 millions MRU.

Les réalisations se sont élevées à 297,64 millions MRU, soit un taux d'exécution de 95 %. Le tableau ci-après présente le niveau d'exécution des principales rubriques du budget 2025 relatives aux produits.

ETAT D'EXECUTION DU BUDGET DES PRODUITS en 2025 (MRU)

	Prévision 2025	Exécution 2025		
		Exécution 31/12/2025	Écart Exécution/Prévision	Taux d'exécution
Produits sur opérations de placements	58 470 000	46 495 509	-11 974 491	**80%**
Produits sur opérations de crédits	44 561 409	60 639 858	16 078 450	**136%**
Produits sur opérations de financement islamiques	77 496 978	80 783 243	3 286 266	**104%**
Produits sur gestion sous mandat	17 125 000	17 125 000	0	**100%**
Produits/appuis à la politique publique	88 271 509	71 716 929	-16 554 581	**81%**
Commissions	15 381 350	14 612 715	-768 635	**95%**
Total des produits d'exploitation	**301 306 245**	**291 373 254**	**-9 932 992**	**97%**
Produits exceptionnels	400 000	10 733	-389 267	**3%**
Reprise/provision et amortissements	10 000 000	6 258 282	-3 741 718	**63%**
TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS	**311 706 245**	**297 642 269**	**-14 063 977**	**95%**



10.1.4 Résultat

Le résultat comptable brut réalisé s'élève à 42,66 millions MRU, contre une prévision initiale de 38,87 millions MRU, soit une hausse de 3,78 millions MRU correspondant à un taux de réalisation de 110 %. Cette performance s'explique par les économies réalisées sur les charges ainsi que par les dépassements constatés sur certains postes de produits.

Rubriques	Prévision 2025	Exécution 2025		
		Exécution 31/12/2025	Ecart Exécution/Prévision	Taux d'exécution
RÉSULTAT COMPTABLE	**38 873 358**	**42 661 367**	**3 788 009**	**110%**

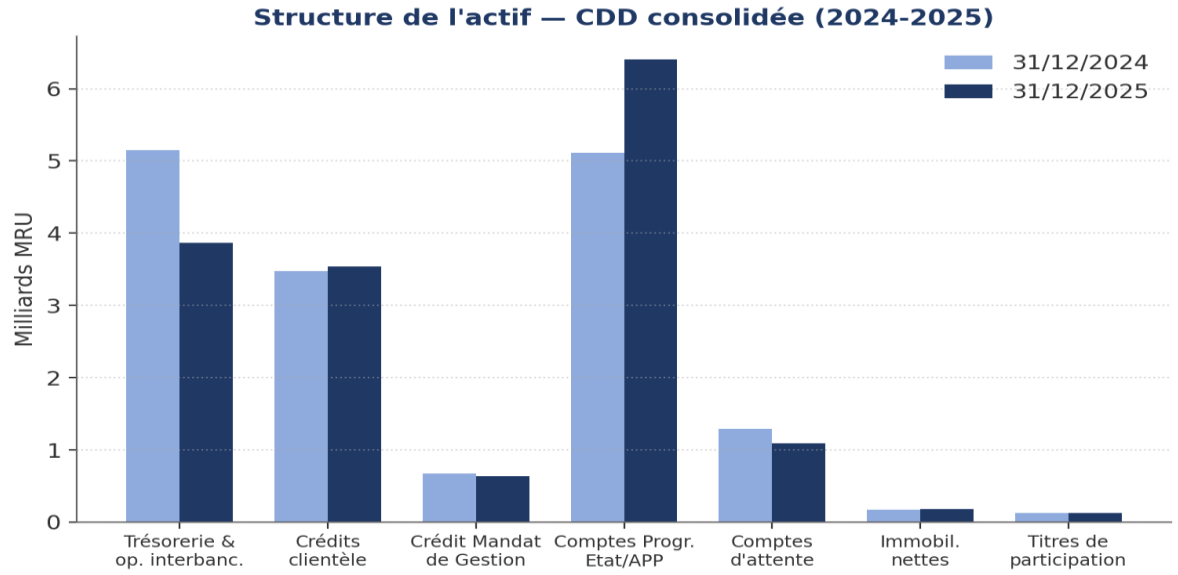
10.2 Etats financiers

Les états financiers de l'exercice 2025 font ressortir une amélioration globale, illustrée par les indicateurs suivants :

- Un total de bilan de 17,26 milliards MRU, contre 16,3 milliards MRU en 2024, soit une progression de 6 % ;
- Un total de hors bilan de 3,84 milliards MRU, contre 3,7 milliards MRU en 2024, soit une hausse de 5 % ;
- Un résultat de l'exercice excédentaire de 42,66 millions MRU, contre 37,16 millions MRU en 2024, soit une progression de 15 %.

10.2.1 Actif

Actif		
Libellés	**CDD-CONSOLIDEE**	**CDD-CONSOLIDEE**
	31/12/2024	***31/12/2025***
Trésorerie et opération interbancaires	*5 154 293 912*	*3 868 228 401*
Crédits	*3 477 220 650*	*3 542 459 935*
Crédit Mandat de Gestion	*669 820 686*	*634 626 462*
Comptes Programmes Etat/Appui.Politique.Publique	5 112 752 328	*6 408 010 138*
Comptes d'attente et de régularisation	*1 290 989 622*	*1 094 149 462*
Titres de Placement		*1 115 000 000*
Capital non versé	*300 000 000*	*300 000 000*
Immobilisations nettes	*174 884 090*	*177 872 543*
Titres de participation	*124 200 000*	*124 200 000*
Total Actif	***16 304 161 289***	***17 264 546 941***
Hors Bilan	***3 677 421 552***	***3 848 268 507***



T<u>résorerie et opérations interbancaires</u>

Cette rubrique est passée de 5,15 milliards en 2024 à 3,86 milliards en 2025, soit une baisse de 1,28 milliard, correspondant à une diminution de 25 %. Cette évolution s'explique principalement par les placements en bons du Trésor et en obligations, ainsi que par les avances effectuées dans le cadre du financement de l'appui aux politiques publiques, d'une part, et par le préfinancement sur des lignes de crédit attendues, d'autre part.

<u>Crédit à la clientèle</u>

L'encours du crédit net à la clientèle est passé de 3,47 milliards en 2024 à 3,54 milliards en 2025, soit une hausse de 0,07 milliard, correspondant à une progression de 2 % par rapport à l'exercice précèdent.
Cette augmentation s'explique principalement par les accords de crédits liés au préfinancement sur la ligne de crédit du FADES.

Crédit au titre du Mandat de Gestion

L'encours des crédits du Mandat de Gestion est passé de 0,67 milliard en 2024 à 0,63 milliard en 2025, soit une baisse de 5% (35 millions). Le montant des crédits distribués dans le cadre des différentes composantes du programme FNE s'est élevé au 31 décembre 2025 à 227,3 millions MRU.

Comptes Programmes Etat/Appui aux Politiques Publiques

Le solde de ce poste correspond à l'intervention de la CDD dans le cadre des différents programmes de l'appui aux politiques publiques relatifs aux produits alimentaires et aux intrants agricoles pour le compte de la CAAM, le CSA et la Délégation Générale TAAZZOUR.

Le montant de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 6,4 milliards MRU contre 5,11 milliards MRU en 2024.

Les comptes d'attente et de régularisation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025, à 1 milliard, restant ainsi stable par rapport à son niveau de l'année dernière.
Les comptes d'attente et de régularisation regroupent pour l'essentiel les comptes de liaison et d'interactivité, les opérations en attente de régularisation tels que les produits à recevoir, les charges comptabilisées d'avance...

Titre de placement

Le solde de ce poste s'élève à 1,115 milliard d'ouguiyas. Il correspond au montant total des placements effectués, répartis entre 915 millions d'ouguiyas en bons du Trésor et 200 millions d'ouguiyas en obligations.

Le capital appelé non versé

Cette rubrique représente la partie du capital souscrit qui reste encore non versé par l'État, soit 0,3 milliard d'Ouguiya.

Les immobilisations

Les immobilisations nettes s'élèvent au 31.12.2025 à 177,87 millions contre 174,88 en 2024, soit une évolution de 2%. Elles sont réparties comme suit :

- Immobilisations corporelles : 125,45 millions ;
- Immobilisations incorporelles : 52,42 millions.

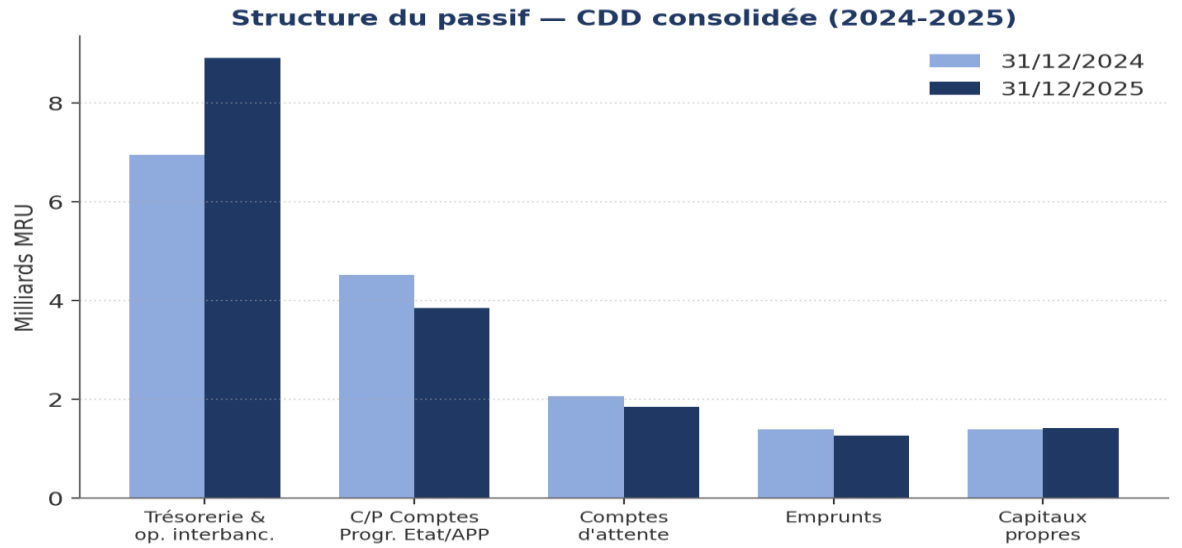
Les titres de participation

Au 31.12.2025, les titres de participation qui s'élèvent à 124,2 millions MRU, se répartissent comme suit :

- Participation au capital de la Télédiffusion de Mauritanie : 10 millions ;
- Participation au capital de la Radio de Mauritanie : 5 millions ;
- Participation au capital de la Télévision de Mauritanie : 5 millions ;
- Participation au capital de la NOVEC Mauritanie SA : 5,1 millions ;
- Participation au capital du GIMTEL : 8,1 millions ;
- Participation au capital du Crédit Agricole de Mauritanie (CAM) : 91 millions.

10.2.2 Passif

Passif		
LibEllés	**CDD-CONSOLIDEE**	**CDD-CONSOLIDEE**
	31/12/2024	***31/12/2025***
Trésorerie et opération interbancaires	*6 939 037 666*	*8 907 572 135*
C/P.Comptes Programmes Etat/Appui.Politique.Publique	*4 515 902 387*	*3 845 320 727*
Comptes d'attente et de régularisation	2 059 787 069	*1 840 775 120*
Emprunt	*1 394 278 835*	*1 259 121 291*
Capitaux propres	1 395 155 331	1 411 757 668
Total Passif	**16 304 161 289**	**17 264 546 941**
Hors Bilan	**3 677 421 552**	**3 848 268 507**



Trésorerie et opérations interbancaires

La trésorerie passive de la CDD est passée de 6,93 milliards MRU en 2024 à 8,9 milliards MRU en 2025, soit une augmentation de 1,97 milliard MRU. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dépôts des établissements publics, ainsi que par l'accroissement du solde des comptes relatifs à l'appui aux politiques publiques.

C/P. Comptes Programmes Etat/Appui aux Politiques Publiques

Le solde de ce poste correspond à la contrepartie des opérations liées à l'intervention de la CDD dans le cadre des différents programmes d'appui aux politiques publiques.
Il regroupe aussi les avoirs du Ministère des Finances reçus à titre d'avance sur lesdits programmes ainsi que les recettes provisoires en attente d'affectation.
Le montant de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 3,84 milliards d'Ouguiya enregistrant une baisse de 0,67 milliard soit 15% par rapport à l'exercice précèdent.

Comptes d'attente et de régularisation

Le solde de cette rubrique s'élève à 1,84 milliards en 2025 contre 2,059 milliards en 2024, enregistrant ainsi une variation de 0,219 milliard en valeur absolue, soit 11% en valeur relative.
Les comptes d'attente et de régularisation correspondent aux opérations en attente de régularisation, dont notamment les comptes de liaison et d'interactivité, les comptes du mandat de gestion…etc.

Emprunts

Le solde de ce poste s'établissait à 1,26 milliard MRU au 31/12/2025, contre 1,39 milliard MRU au 31/12/2024, soit une baisse de 130 millions MRU (-10 %), due au remboursement des engagements liés aux lignes de crédit contractées auprès des bailleurs.

Capitaux propres

Au 31/12/2025, le montant des capitaux propres s'élève à 1,41 milliard MRU, composé du capital, des réserves et du résultat net de l'exercice.

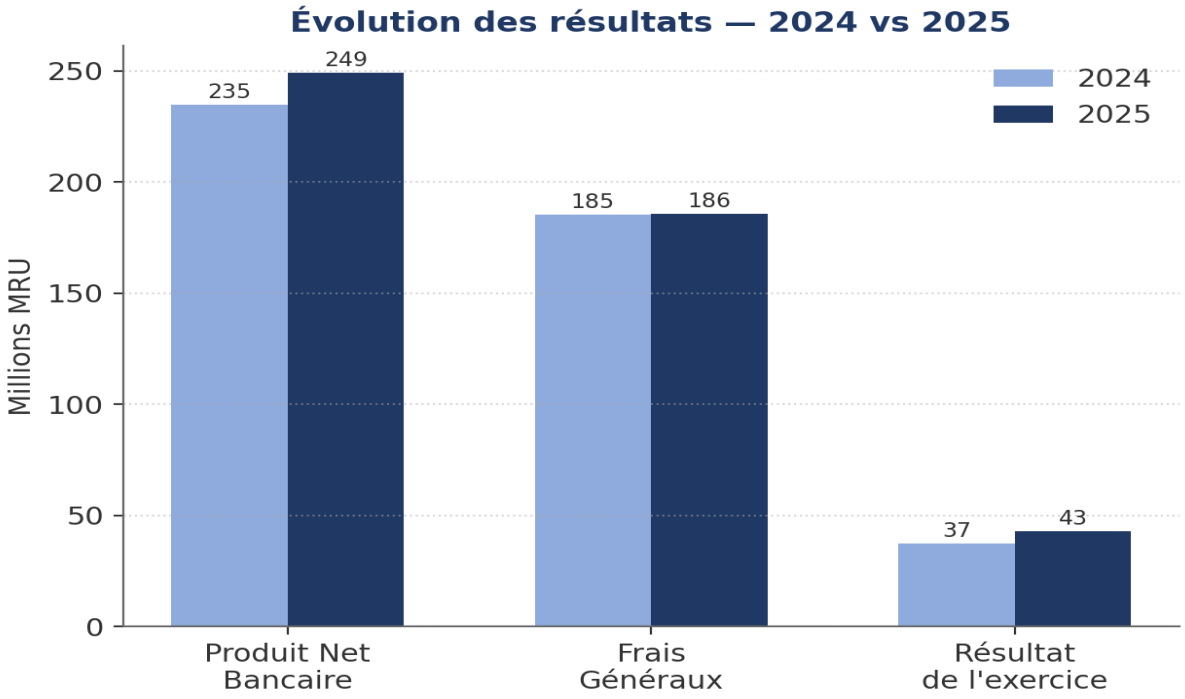
Le hors bilan

Les engagements hors bilan sont constitués des garanties hypothécaires reçues des clients, des garanties de l'État accordées à certains organismes publics, ainsi que des cautions données par la CDD en faveur de certaines entreprises publiques.

Au 31/12/2025, le portefeuille des engagements hors bilan, donnés et reçus, s'élève à 3,84 milliards MRU, enregistrant une hausse de 170 millions MRU (+5 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement due à la croissance du volume des crédits.

10.2.3 Compte de résultat

Libellé	Jan-Déc 2024	Jan-Déc 2025	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire	278 393 452	288 525 084	10 131 632	4%
Produits accessoires	2 665 478	2 848 170	182 692	7%
Charges d'exploitation bancaire	- 46 224 906	- 42 277 373	3 947 533	-9%
PRODUIT NET BANCAIRE	**234 834 024**	**249 095 881**	**14 261 857**	**6%**
Dont marge d'intérêt clientèle	141 647 492	141 423 101	- 224 391	0%
Dont marge d'intérêts de trésorerie	- 3 573 223	4 485 133	8 058 355	-228%
Dont commissions clientèle	16 023 860	11 497 548	- 4 526 311	-29%
Dont commissions Mandat de Gestion	17 125 000	17 125 000	-	0%
Dont Produits/Appuis/Politique/Publique	60 945 417	71 716 929	10 771 512	18%
Dont Produits accessoires	2 665 478	2 848 170	182 692	7%
Charges externes liées à l'investissement	- 7 409 050	- 7 471 547	- 62 497	1%
Charges externes liées à l'activité	- 26 489 570	- 25 096 082	1 393 489	-5%
Charges et pertes diverses	- 1 299 738	- 1 312 924	- 13 186	1%
Frais de personnel	-148 939 201	- 150 292 395	- 1 353 194	1%
Impôts, taxes et versements assimilés	- 1 207 284	- 1 422 318	- 215 034	18%
Total Frais Généraux	**-185 344 844**	**- 185 595 266**	**- 250 422**	**0%**
Dotations aux comptes d'amortissements	**- 12 022 422**	**- 13 529 148**	**- 1 506 726**	**13%**
TOTAL Frais Généraux et Amortissements	**-197 367 266**	**- 199 124 414**	**- 1 757 148**	**1%**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**37 466 758**	**49 971 467**	**12 504 709**	**33%**
CHARGES DE RISQUE	**- 9 430 722**	**- 9 336 015**	**94 707**	**-1%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**9 127 080**	**2 025 915**	**- 7 101 164**	**-78%**
			-	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**37 163 115**	**42 661 367**	**5 498 252**	**15%**



Produit Net Bancaire (PNB)

Le produit net bancaire s'élève au 31/12/2025 à 249 millions, enregistrant une augmentation de 6% par rapport à l'exercice 2024. Cette variation s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des produits d'exploitation bancaire, d'un montant de 10,13 millions (+4 % par rapport à l'exercice précédent), résulte principalement de la hausse des produits générés par les placements en Bons du Trésor, en obligations, les crédits ainsi que les commissions ;
- La diminution des charges d'exploitation bancaire de 9 % s'explique par le remboursement des échéances relatives aux lignes de crédit obtenues auprès des bailleurs de fonds (FADES, FKDEA et Fonds Khalifa).

Frais Généraux

Les frais généraux ont enregistré une stagnation entre 2024 et 2025, pour un montant de 185 millions.
Ce poste regroupe les charges liées aux investissements, à l'activité ainsi qu'aux frais du personnel, entre autres.

Charges liées aux risques

Le montant de ce poste en 2025 s'élève à 9,33 millions. Il est constitué de :

- Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle (8,2 millions) ;
- Dotations aux provisions des comptes de tiers (1,13 million).

Résultat exceptionnel

Au 31/12/2025, le montant du résultat exceptionnel (différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles) s'élève à 2 millions d'Ouguiya.

Résultat

Le résultat comptable de l'exercice 2025 est excédentaire et s'élève à **42,66 millions d'ouguiyas**, enregistrant une augmentation de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

11. DEFIS ET PERSPECTIVES

L'opérationnalisation effective de la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD), créée en 2011 comme un établissement public doté de l'autonomie financière et chargé de servir l'intérêt général et le développement économique et social, exige aujourd'hui une révision profonde de son cadre législatif pour lever les blocages institutionnels et opérationnels constatés.

A ce titre, l'adaptation de la loi de 2011 aux récentes évolutions réglementaires constitue un défi central, notamment en ce qui concerne la loi sur les marchés de capitaux. La CDD est en effet explicitement habilitée à emprunter sur les marchés et à prendre des mesures de couverture des risques, et peut recueillir des moyens de financement à long terme, y compris par l'émission de bons, de billets, de valeurs mobilières ou de tout autre titre de créance. Il est donc impératif d'actualiser le cadre légal de la Caisse pour garantir sa pleine conformité avec ce nouvel environnement financier, assurant ainsi la sécurité juridique de ses opérations et renforçant sa crédibilité en tant qu'investisseur clé.

11.1 Perspectives en relation avec les marchés de capitaux

L'entrée en vigueur de la Loi n° 2024-044 du 10 décembre 2024 relative à la modernisation des marchés de capitaux pose des défis importants pour la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD), car elle modifie le cadre réglementaire dans lequel la CDD, en tant qu'investisseur institutionnel majeur et gestionnaire de fonds.

- **Rôles et missions de la CDD dans le Marché des capitaux**

La loi a attribué à la CDD a un rôle multifonctionnel sur le marché financier, couvrant la détention de titres, l'émission de dette, les services de dépositaire pour les placements collectifs, et le recouvrement d'actifs spécifiques. Ces missions la placent au cœur des infrastructures financières et des régulations du marché.

- **Rôles dans la conservation et l'administration des instruments financiers**

La CDD est une institution (au même titre que la Banque Centrale et le Trésor public) qui est autorisée à exercer les activités de conservation ou d'administration d'instruments financiers.
Lorsqu'elle exerce ces activités, elle est soumise aux règles de bonne conduite et aux autres obligations professionnelles que doit respecter cette catégorie d'entités, telles que déterminées par le règlement général de l'Autorité de régulation des marchés financiers (ARMF).

- **Missions spécifiques sur les marchés financiers**

➢ **Émission de Titres de Créances Négociables :** La CDD est habilitée à émettre des titres de créances négociables, sous réserve de respecter les conditions fixées à cet effet par le Ministre chargé des finances.

➢ **Fonction de Dépositaire d'OPCVM :** La CDD est l'une des entités, avec la Banque Centrale de Mauritanie et les établissements de crédit ayant leur siège social en Mauritanie, qui peut exercer l'activité de dépositaire d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

- **Rôle dans le recouvrement des créances cédées**

La CDD peut être impliquée dans le processus de titrisation :

- Le recouvrement des créances cédées (par exemple, aux organismes de titrisation comme le fonds commun de titrisation) continue d'être assuré par l'établissement cédant.
- Toutefois, tout ou partie de ce recouvrement peut être confié à un établissement de crédit ou à la Caisse des Dépôts et du Développement, à condition que le débiteur en soit informé par lettre simple.

- **Statut règlementaire général**

Dans le cadre des règles communes applicables aux opérations sur instruments financiers, la CDD est explicitement désignée comme une « **Institution Qualifiante** ». Ce statut est important pour déterminer quelles entités sont soumises aux dispositions relatives aux Transactions Éligibles (instruments financiers à terme, pensions, prêts de titres, etc.).

11.2 Défis à surmonter pour s'adapter aux exigences du marché de capitaux

Ces défis se concentrent sur la conformité, l'adaptation opérationnelle et l'évolution stratégique.

☞ Défis de conformité et d'adaptation réglementaire

La loi introduit nécessairement de nouvelles règles que la CDD doit intégrer dans sa gestion des actifs et des dépôts.

☞ Adaptation aux nouvelles normes de transparence et de reporting

- **Nouvelles Obligations d'Information :** La modernisation des marchés s'accompagne de l'harmonisation des règles de reporting financier et des transactions. La CDD doit garantir que ses procédures de divulgation (pour ses propres émissions ou ses participations) sont conformes aux nouvelles exigences de la loi et des instances de régulation ;
- **Gouvernance et Sécurité des Fonds :** En tant que gestionnaire des fonds d'intérêt général, la CDD doit s'assurer que ses mécanismes de gouvernance et de contrôle interne respectent les standards renforcés de gestion des risques inhérents à un marché de capitaux plus sophistiqué.

☞ Evolution des cadres d'investissement des Dépôts

La Direction des Dépôts et Consignations (DDC) gère des fonds dont l'emploi est strictement encadré par la loi de création de la CDD. La nouvelle loi pourrait impacter la gamme de produits financiers éligibles pour l'investissement de ces fonds ou modifier la valorisation et la liquidité des actifs qu'elle détient (obligations du Trésor, etc.).

☞ Défis opérationnels et de compétence

La mise en œuvre de la nouvelle loi requiert une mise à niveau des outils et des ressources humaines de la CDD.

○ Mise à niveau des systèmes d'information

- **Interopérabilité Technique :** La loi sur les marchés de capitaux impose souvent des standards techniques précis pour les transactions et le règlement-livraison. La CDD doit s'assurer que ses systèmes internes (comme le logiciel bancaire ORION et les outils de reporting) sont capables de communiquer et d'interagir avec les plateformes du marché (Bourse, Dépositaire Central)

selon les protocoles et formats actualisés (ex: l'outil de génération de fichiers XML ISO 20022 en cours de déploiement sera crucial pour se faire).

- **Retard dans l'Exécution des Équipements :** Le faible taux d'exécution du budget d'équipements, notamment sur les fonctionnalités et mises à jour d'ORION, pourrait devenir un point de blocage majeur si ces mises à jour sont nécessaires pour la conformité avec la Loi 2024-044.

Renforcement des capacités RH

L'ouverture ou la modernisation du marché des capitaux augmente la complexité des instruments financiers disponibles (actions, obligations, titres participatifs, etc.). La CDD doit intensifier la formation de son personnel pour maîtriser les techniques d'analyse, de négociation et de gestion des risques spécifiques à ces nouveaux instruments.

☞ Défis stratégiques et de positionnement

Un marché de capitaux modernisé offre des alternatives de financement aux entreprises (PME/PMI, grandes entreprises), qui sont les cibles de la CDD. La Caisse sera appelée à développer des partenariats avec d'autres investisseurs institutionnels ou fonds de capital-investissement dans l'objectif d'affiner son offre de financement à long terme.

La loi introduit probablement la définition et l'encadrement de nouveaux titres. La CDD doit développer une stratégie pour évaluer si et comment investir dans ces produits, tout en maintenant sa mission de stabilité et de développement à long terme. Chaque nouvel instrument financier introduit dans le marché national représente un nouveau risque à modéliser et à gérer.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Caisse des Dépôts et de Développement "CDD"

DIRECTION DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (DDC) & DIRECTION DU DEVELOPPEMENT (DD)

RAPPORT CONSOLIDE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DE CDD AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le Commissaire aux comptes de DDC	Le Commissaire aux comptes de DD
Dah Cheikh Khlil	**Abdellahi Ould Ahmed Ould Doua**
BP : 6694, Nouakchott *République Islamique de Mauritanie*	*BP : 1422, Nouakchott* *République Islamique de Mauritanie*
Mail : dahkhlil@gmail.com	*E-mail : abddoua@yahoo.fr*
Téléphone : (222) 22 43 99 35	*Téléphone : +(222) 46 50 23 89*

Mai 2026

I. Rapport général

Messieurs les membres des Commissions de surveillance de CDD,

1. Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes de la Direction des Dépôts et Consignations (DDC) et la Direction du Développement (DD) qui nous a été confiée, respectivement, par votre institution, nous avons l'honneur de vous présenter conformément à votre demande de consolidation des états financiers desdites Directions, notre Rapport Général sur les comptes consolidé de la Caisse des dépôts et de développement (CDD) au titre de l'exercice 2025 qui couvre la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.
2. La mission a consisté en la consolidation de nos rapports de commissariat aux comptes sur les états financiers au 31 décembre 2025 de la Direction des Dépôts et Consignations (DDC) et la Direction du Développement (DD).
3. L'établissement des Etats Financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.
4. Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Nos travaux consistent à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes consolidés et vérifier qu'ils résultent de la sommation des états financiers de la Direction des Dépôts et Consignations (DDC) et la Direction du Développement (DD). Ils consistent également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction Générale pour l'établissement des comptes consolidés ; ainsi que pour la présentation des états financiers consolidés pris dans leur ensemble.
5. Nous estimons que nos contrôles et les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
6. Les états financiers, ci-joints, ont été établis et présentés conformément aux normes comptables généralement admises au niveau de la République Islamique de Mauritanie.
7. Nous estimons, au terme de notre intervention, que ces états financiers qui se caractérisent par un total de bilan de **17.264.546.941 MRU**, un total de hors-bilan de **3.848.268.507 MRU**, un total des comptes de résultats de **297.642.269 MRU**, et un résultat comptable excédentaire de **42.661.367 MRU**, et tels que présentés aux pages **5 à 10** du présent rapport sont réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Caisse des dépôts et de développement (CDD) au 31 décembre 2025 et du résultat consolidé de ses opérations pour la période qui a pris fin à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le 12 mai 2026

Le Commissaire aux comptes de DDC
Dah Cheikh Khlil

Dah Cheikh Khlil
(+222) 22 43 99 35
Expert - Comptable - Fiscaliste

Le Commissaire aux comptes de DD
Abdellahi Ould Ahmed Ould Doua

عبد الله ولد الحو Abdellahi Ould Doua
خبير محاسبة عضو في المهنة الوطني
Expert-Comptable, Membre de l'ONEC

II. Rapport spécial

Messieurs les membres des Commissions de surveillance de CDD,

1. Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes de la Direction des Dépôts et Consignations (DDC) et la Direction du Développement (DD) qui nous a été confiée, respectivement, par votre institution, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Spécial consolidé sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2025.

2. En application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conventions conclues entre Caisse des dépôts et de développement (CDD) et son Directeur Général ou l'un de ses membres des Commissions de surveillance (Articles 439 et suivants du Code de commerce), nous avons l'honneur de vous informer que :
   - nous n'avons été avisés, au titre de l'exercice 2025, d'aucune convention régie par lesdites dispositions ; et
   - nous n'en avons pas eu connaissance au cours de notre intervention.

3. Notre responsabilité ne requiert pas la mise en œuvre des procédures d'audit spécifiques dans le but de découvrir l'existence de telles conventions. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les éléments caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, également, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

4. Nous avons effectué nos travaux selon les Normes de la Profession qui requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été fournies avec les documents de base dont elles sont issues.

Nouakchott, le 12 mai 2026

Le Commissaire aux comptes de DDC

Dah Cheikh Khlil

Dah Cheikh Khlil (+222) 22 43 99 35 Expert - Comptable - Fiscaliste

Le Commissaire aux comptes de DD

Abdellahi Ould Ahmed Ould Doua

Abdellahi Ould Doua عبد الله ولد احمد الدو
خبير محاسب عضو في الهيكل الوطني
Expert-Comptable, Membre de l'ONEC